

Interpellation de Jérémie DROUART sur les réponses données aux demandes sur le site transparencia.be

Au mois de février, je vous interpellais sur le même sujet en vous demandant pourquoi certaines demandes de renseignements faites sur le site Transparencia.be ne recevaient pas de suite. Vous aviez à l'époque évoqué un argumentaire évoquant votre méfiance à l'égard des créateurs du site ainsi que certains arguments juridiques relatifs au respect de la vie privée.

Entre temps, la Commission d'accès aux documents administratifs de la Région de Bruxelles-Capitale qui avait été consultée pour une demande d'avis a rendu une série de verdicts donnant droit aux citoyens au travers de la plate-forme de recevoir une réponse à leurs interrogations.

Pour rappel et comme vous le savez, le site transparencia permet au citoyen de demander aux autorités publiques d'obtenir les informations relatives à leurs décisions et ces dernières sont tenues de répondre à ces demandes suivant les règles légales en vigueur.

A ce jour, un certain nombre de demandes ont été faites sur le site concernant l'administration communale d'Anderlecht pour lesquelles des réponses n'ont pas été données. Les raisons invoquées pour ne pas donner de réponse peuvent cependant parfois poser question.

Dans un contexte où la méfiance à l'égard du monde politique est grande, il nous semble absolument nécessaire de faire preuve de la plus grande transparence par rapport aux décisions prises par nos autorités. Il faut dès lors reconnaître que si les questions posées peuvent revêtir un caractère suspicieux, le fait de ne pas vouloir y répondre peut revêtir, dans l'imaginaire du citoyen, un caractère suspect...

C'est pourquoi je souhaiterais donc savoir :

- Pourquoi les demandes relatives à la liste des derniers inventaires amiante de chaque bâtiment n'ont pu être transmises pour des raisons de sécurité préservant l'intérêt collectif supérieur ?
- Pourquoi onze demandes n'ont pu aboutir ? Notamment, pourquoi avoir refusé de transmettre des données telles que le nom des asbl subsidiées dans le cadre de la cohésion sociale ?
- Le Collège renvoyant un certain nombre de ces demandes pour demande d'avis à la CADA, pouvez vous me dire si des demandes d'avis ont été introduites par des citoyens ayant essuyé un refus ? Si oui, combien et quels ont été les avis rendus dans ces cas là ?
- Quelle est globalement la position du Collège par rapport à ces demandes et met elle tout en œuvre afin d'assurer par ses services les bonnes suites relatives aux demandes effectuées sur le site ?

Je vous remercie pour vos réponses